



HEINEKEN ENTREPRISE
Immeuble H20 – 2, rue des Martinets
92569 Rueil-Malmaison Cedex – France
Tél. : 01 47 14 36 50
Fax : 01 47 14 36 51

Rueil-Malmaison, le 14 Décembre 2020

Objet : Mesures d'accompagnement // Coronavirus COVID-19 - Deuxième confinement (2)

Madame, Monsieur, Cher Client,

Tout d'abord, nous espérons que vous et vos familles êtes en bonne santé en cette période d'incertitude.

Dans le contexte actuel, compte tenu des difficultés rencontrées par l'ensemble des acteurs du réseau CHD nous vous proposons, afin de soutenir à nouveau l'ensemble de la filière et de préparer le redémarrage de l'activité, les mesures complémentaires ci-dessous :

> Extension de DDM (Date de Durabilité Minimale) sur Blade, Bouteilles et Boites :

En complément de notre courrier du 2 novembre dernier concernant la prolongation des DDM applicable sur nos références fûts, nous vous informons que par dérogation exceptionnelle à nos conditions générales de vente, la DDM de nos produits « BLADE 8L » est également étendue de **2 mois**. Cette dérogation annule et remplace notre positionnement du 02/11/2020 concernant la gamme BLADE uniquement. De plus, nous vous informons que la DDM de l'ensemble de nos produits bouteilles et boites est également étendue de **1 mois**.

Vous trouverez en pièce jointe la liste des formats, marques et SKU concernés indiquant la durée d'extension de la DDM et les nouvelles Dates de Durabilité Minimale.

Nous vous précisons que les bières ayant une DDM dépassée peuvent être commercialisées et restent consommables sans présenter de risque pour le consommateur, sous réserve qu'elles aient été conservées dans un emballage intact et dans les conditions requises. En limitant l'extension de la DDM, nous souhaitons réduire le risque d'altération qui peut survenir sur la qualité de nos produits, potentiellement sur le goût, la tenue de mousse, l'apparition de turbidité, ou le défaut de CO2/pétillance.

Ces mesures proposées ont pour but de maintenir un haut niveau de qualité pour nos produits et offrir une expérience consommateur optimale tout en vous donnant plus de souplesse dans la gestion de vos stocks dans cette période exceptionnelle.

> Livraison des étiquettes « DDM +2 mois » et « fût percé » :

Afin de vous permettre de gérer dans les meilleures conditions le redémarrage de l'activité nous vous avons fait parvenir les étiquettes suivantes :

- « **DDM + 2 mois** » : Permettant le re stickage de vos fûts en accord avec nos dérogations
- « **Fût percé** » : Permettant l'identification des fûts percés contenant de la bière

Ces étiquettes seront livrées à partir du 18/12/2020 sur vos sites à l'attention de nos contacts logistiques.

> Mesures d'accompagnement :

Concernant les fûts non ouverts et capsulés, chez vous et en point de vente, ayant une « DDM + extension » antérieure au 31/01/2021 : **Nous reprendrons et rembourserons l'ensemble de ces fûts à la condition de la présence de la capsule.**

Concernant les fûts en perce dans les points de vente :

L'ensemble de ces fûts ouverts dits « en perce » feront l'objet d'un retour et seront traités et déconsignés comme des fûts vides, quelle que soit la DDM sur le fût.

Soyez assuré(e) que nos équipes sont mobilisées auprès de vous. Nous comptons sur vous pour nous remonter tous les points de vigilance et les mesures mises en place de votre côté, afin que nous puissions les respecter pour la santé et la sécurité de tous.

Nous restons à votre entière disposition pour répondre à vos questions et nous vous remercions par avance de votre coopération et solidarité.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Cher Client, à l'expression de nos meilleures salutations.

Cordialement,

Lucie ARNOUX
Directrice Commerciale CHD France

Jean Barbier
Responsable Service Client